COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2025

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction: 27

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de procurations : 5

Date d'affichage de la convocation : 23.09.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf du mois de septembre à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire à la mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt-trois septembre deux mil vingt-cinq, sous la présidence de Madame Béatrice BULOU, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI - Doria BOUDJI – Serge KURT – Nathalie MAUVIEUX – Laurent GUILLO – Armand RUPP - Laurent BAYART - Eric THOMY – Eric LEHMANN – Jean-Claude WORRINGEN - Valérie GUERAULT – Sylvie RISSE – Sophie DIEMER – Ornella PFEIFFER - Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Grégory RICHERT - Jean - Charles WILLM - Philippe ROSER

Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Gérard CONRAD donne procuration de vote à Monsieur Serge KURT Madame Elisabeth DEISS donne procuration de vote à Madame Sophie DIEMER Monsieur Hervé DIEBOLD donne procuration de vote à Monsieur Philippe ROSER Madame Julie LINGELSER donne procuration de vote à Madame Sylvie RISSE Madame Annick MARTZ-KOERNER donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOU

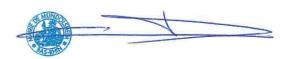
Etait absent excusé:

Monsieur Sébastien BOUREL

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOU, Maire, ouvre la séance

Le Maire:

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois Transmis au Représentant de l'Etat le 2 octobre 2025 Publié sur le site internet de la commune le 2 octobre 2025 Le Maire, Béatrice BULOU



1. Désignation du secrétaire de séance

Conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27 Conseillers présents : 21

Conseillers absents: 6

dont 5 avec procuration

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Pour assurer ces fonctions lors de la séance d'aujourd'hui, Madame le Maire propose la candidature de Madame Cathie PETRI.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

DESIGNE Madame Cathie PETRI comme secrétaire de séance.

ADOPTE A L'UNANIMITE Par 26 Voix pour

Mundolsheim, le 2 octobre 2025

Le Maire,

Béatrice BULOU

Le secrétaire de séance,

Cathie PETRI